

**UNION DES COMORES.**

*(Unité-Solidarité-Développement)*

-----

**ILE AUTONOME D'ANJOUAN.**

*(Solidarité-Justice-Travail)*

-----

*CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE  
DES MEDECINS, PHARMACIENS,  
ET CHIRURGIENS DENTISTES DES COMORES.*

-----

*SECTION D'ANJOUAN*

-----



*Le Président.*

A Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins,  
Pharmaciens et Chirurgiens Dentistes des Comores.  
Moroni – Union des Comores.

-----

Objet : protestation contre l'agression d'un confrère.

Monsieur le Président ;

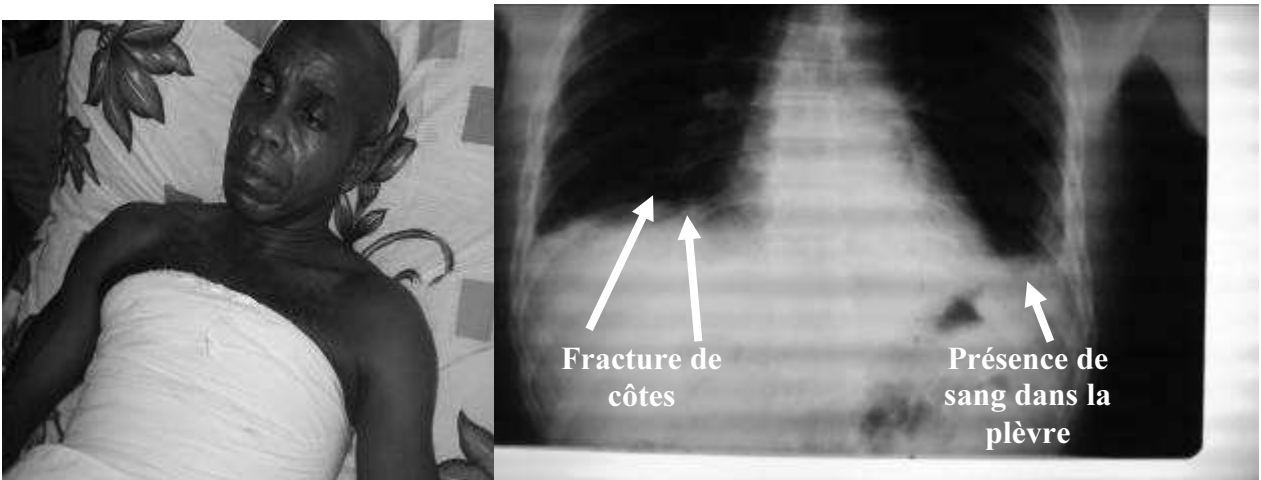
Le 26 décembre 2009, tous les médecins nationaux se sont réunis au CHR de Hombo sous l'égide du bureau régional du conseil de l'ordre national des médecins, chirurgiens dentaires et pharmaciens suite à l'agression barbare d'un médecin au nom de Dr Ahmed Abdallah.

En effet, suite à une intervention militaire violente à Sima pour "restaurer l'ordre public" dans la région, les militaires ont défoncé la porte de ce médecin, ce dernier qui soulignons-le n'a aucun lien ni de près ni de loin avec les événements politiques qui ont secoué la ville de Sima.

Le Docteur a décliné son titre de médecin, ce qui a enragé les militaires qui lui ont signifié que c'est justement de ces médecins qu'ils ont besoin de punir. Ils l'ont molesté, lui et sa femme, à coups d'injures et d'humiliations, à coup de bottes, à coup de crosses, l'ont sommé de s'allonger au sol en

présence de ses deux enfants de 4 ans et 2 ans et là, ils se sont mis à marcher sur lui en bondissant avec leurs bottes et c'est quand la victime a fait un arrêt respiratoire qu'ils l'ont lâché sans chercher à connaître le reste.

Notre confrère s'en est sorti avec 6 côtes cassées dont les 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> côtes droites et les 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> gauches avec épanchement pleural. Il est actuellement très dyspnéique et communique à peine. Les explorations étant en cours, ce bilan lésionnel n'est que provisoire. Il est actuellement référé à l'Hôpital National d'El Maanrouf en attente d'une hypothétique évacuation sanitaire à l'étranger.



Après l'avoir torturé, ils ont ensuite pillé et saccagé toute sa maison. Ordinateur portable, ordinateur de bureau, four, téléviseur, tout a été cassé.





Dans un contexte de conjoncture économique si le Docteur Abdallah se remet, il va devoir recommencer toute vie matérielle.

Ce médecin est connu par son caractère calme, poli, dévoué pour son travail et au service de la population. Il passe son temps dans les familles, en faisant du porte à porte sur toute l'île d'Anjouan, sans moyen de locomotion, pour rendre visite à ses malades qui ont besoin d'un soutien moral. Il est en effet le médecin référent de la santé mentale à Anjouan. Un travail qu'il accomplit avec dévouement, infatigabilité et un savoir faire hors du commun. Il est apprécié par toute la population et tous les partenaires à la santé.

Ainsi, c'est avec ce profond désarroi que la section régionale du Conseil de l'Ordre d'Anjouan s'adresse à travers vous Monsieur Le Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins, Pharmaciens et Chirurgiens Dentistes des Comores pour dénoncer le comportement féroce et cruel des militaires vis-à-vis du corps médical.

Permettez-nous de vous préciser monsieur le président qu'à Anjouan, les médecins sont régulièrement victimes du comportement primitif de ces militaires censés protéger les citoyens ; le 20 décembre 2009, jour du 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives, un médecin dans l'ambulance du CHR de Hombo fut malmené car ne devait-il pas circuler alors qu'il était de garde. Une des consœurs résidant à l'Hôpital a perdu son enfant de 16 ans en 2001

dans l'enceinte de l'Hôpital, quand l'hôpital fut pris pour cible par les militaires. Les exemples sont nombreux et poignants.

Nous sommes convaincus, Monsieur le président que vous saurez intervenir auprès des autorités compétentes pour qu'une enquête soit diligentée afin de punir les responsables de cet acte honteux (Docteur *Ahmed Abdallah dit pouvoir reconnaître ses bourreaux*).

Par ailleurs, les médecins d'Anjouan à l'unanimité retirent dès aujourd'hui toutes les faveurs accordées aux militaires dans les structures sanitaires. Ils doivent dorénavant payer leur ticket de consultation et faire la queue au même titre que les autres malades.

Le mercredi 30 décembre 2009, sera déclarée journée de santé morte aux Comores en marque de solidarité avec ce confrère et de prendre à témoin l'opinion nationale et internationale sur le comportement dangereux des militaires à Anjouan.

Nous vous serons gré, monsieur le Président d'être notre interlocuteur auprès de tous ceux qui de loin ou de près ont facilité l'évacuation et la prise en charge de notre confrère. Nous témoignons de notre reconnaissance au Ministère de la santé de l'Union, à la PNAC, à la direction de EL Maanrouf, et à tous les médecins et paramédicaux de cet hôpital. Nous sommes très sensibles à cet élan de solidarité qui a beaucoup réconforté le moral de notre collègue et de sa famille.

Connaissant vos qualités et vos valeurs d'un Maître intransigeant, nous osons croire que vous saurez analyser avec rigueur et pragmatisme la gravité de cet acte honteux et impardonnable.

Nous sommes convaincus que vous mesurez la dangerosité de ces agissements dont nous sommes fréquemment victimes et que vous saurez prendre les mesures qui s'imposent pour que cette sauvagerie ne reste pas impunie.

Restant à votre entière disposition et à l'attente d'une suite à la hauteur de cet acte ignoble, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président du Conseil

de l'Ordre l'expression de notre très haute considération et nos salutations distinguées.

Fait à Mutsamudu, le 28 décembre 2009.

Dr ZAÏDOU Youssouf : président

Dr Anssoufouddine Mohamed : secrétaire général

Dr Zahara Salim ; Vice présidente,

Dr Soulé : Vice président,

Dr Omar :Vice président

Ampliations :

- Présidence de l'Union des Comores,
- Ministère de la Santé – Union des Comores,
- Gouvernorat d'Anjouan,
- Etat major – Moroni,
- Nations Unis – Moroni,
- Commandement militaire – Anjouan,
- Gendarmerie – Anjouan,
- Commissariat chargé de la Santé – Ile Autonome d'Anjouan,
- Direction Générale de la santé – Ile Autonome d'Anjouan,
- Direction Générale du CHR de Hombo – Ile Autonome d'Anjouan.